



Demande de signer un document certifiant la garde d'un mineur

Par **sadie**, le **19/07/2015** à **20:21**

bONJOUR

Une amie, me demande de bien vouloir héberger son fils de 16 ans qui va être jeune sapeur pompier mais qui ne réside pas dans la ville où il aura ses astreintes. J'accepte de l'herberger une fois par moi, mais elle me demande de signer un document certifiant que j'ai la garde de son fils pour qu'il puisse exercer ses astreintes dans la ville où j'habite. Je ne veux pas signere un faux, je veux bien l'heberger mais pas signer ce type de document. (ps c'est une proposition que lui a fait l'administration des "pompiers" pour qu'il puisse rester. Que dit la loi, merci de m'aider. Cordialement.

Par **moisse**, le **20/07/2015** à **08:52**

La loi ne dit rien du tout, vous n'avez aucune obligation en quoi que ce soit.
Vous pouvez par contre signer une attestation d'hébergement pour les journées en question.